



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau

Affaire suivie par Arnaud Bidart
UPEPB - JCA/LET220105

Tél : 05 59 01 64 18

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **04 FEV. 2022**

Le Préfet à
Monsieur le Président
du conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Objet : Reconstruction du quai Saint-Bernard et restructuration des quais de Blancpignon du port de Bayonne – réalisation du nouveau quai Gommès

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral complémentaire prorogeant et modifiant l'arrêté préfectoral n° 06/EAU/63 du 21 août 2006 autorisant la reconstruction du quai Saint-Bernard ainsi que la restructuration des quais de Blancpignon du port de Bayonne à Anglet et la réalisation du nouveau quai Gommès.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins quatre mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Le Préfet,

**Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,**

Edite BOUTTERA

Copie : Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne